

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'agriculture
et de l'Alimentation

Arrêté du **2 AVR. 2019**

portant autorisation d'exercice de la médecine et de la chirurgie des animaux

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

- Vu La directive 2005/36/CE du 7 septembre 2005 relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles et notamment son article 2-2 ;
- Vu le code rural et de la pêche maritime et notamment ses articles L. 241-1 ; R. 241-25 à R. 241-26 ;
- Vu l'arrêté du 12 octobre 2015 modifiant l'arrêté du 3 mai 2010 relatif à l'organisation du contrôle des connaissances pour les vétérinaires dont le diplôme ne bénéficie pas d'une reconnaissance automatique en France ;
- Vu l'arrêté du 12 avril 2018 relatif aux épreuves pour l'année 2019 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu l'arrêté du 19 novembre 2018 visant les membres du jury autres que les membres de droit aux épreuves pour l'année 2019 du contrôle de connaissances visé par l'article L. 241-1 du code rural et de la pêche maritime ;
- Vu le procès-verbal des opérations du jury du contrôle des connaissances en date du 21 mars 2019 ;

ARRÊTE

Article 1er

L'autorisation d'exercer la médecine et la chirurgie des animaux est accordée, par ordre alphabétique, aux vétérinaires dont les noms suivent :

1. Monsieur AIT EL HADJ Boualem, 44, rue Jean François Rauski, 67500 HAGUENEAU;
2. Monsieur BENHARRATS Mahmoud Abdelmadjid, 13, rue Vassal, 94100 SAINT-MAUR DES FOSSES ;
3. Madame BOUKELLEL Loundja, 30, rue Jean-Baptiste Semanaz, appartement B222, 93310 LE PRE SAINT-GERVAIS ;
4. Monsieur BOUZAR Abdelkader, 2, rue Camille Pissarro, 78480 VERNEUIL-SUR-SEINE ;
5. Monsieur CALMET Pierre, 2, chemin de la Ruelle, 35420 MELLE ;
6. Monsieur EL KORSO Mohammed Ramzi, 5, avenue de Marides, 11500 QUILLAN ;

7. Madame GHENNAI Nassila Yasmine, chez Madame ZINAI, 27, rue Camille Pelletan, 92300 LEVALLOIS-PERRET ;
8. Monsieur GUZMAN Victor, 19, rue Davy, 75017 PARIS ;
9. Madame KARTOUT née AMROUCHE Kahina, 75, rue du Capitaine Guynemer, 92400 COURBEVOIE ;
10. Monsieur KERKOUR Abdelaziz, 8, rue François Levêque, appartement 124, 33300 BORDEAUX ;
11. Monsieur OSSEBI Isidore, 53, impasse des jardins de Musieges, 74270 MUSIEGES ;
12. Madame OUALITSEN née HAMMOUTENE Myassa, 83, bd du Redon, Super Rouvière B12, 13009 MARSEILLE ;
13. Monsieur OUESLATI Matthias Olivier, 40, rue Victor Hugo, 94700 MAISONS-ALFORT ;
14. Monsieur PEYRAT Alexandre, La petite Prade, 23300 LA SOUTERRAINE ;
15. Madame PLATEAUX née LIMA DE FREITAS Valéria Amanda, 10, rue de Loivre, 51110 BOURGOGNE ;
16. Madame REINSBERGER Camille, 27, lotissement Les Près fleuris, 64320 IDRON ;
17. Madame SCHANTZ Anne, Ferme d'Athis (famille Bossuyt), 14111 LOUVIGNY ;
18. Madame TISSAOUI BEN JENNET née TISSAOUI Emna, 39, rue Buffon, 75005 PARIS.

Article 2

Le directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le - 2 AVR. 2019

Pour le Ministre et par délégation

Pour le Ministre et par délégation
Le directeur général adjoint
Loïc EVAÏN